

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**  
**Morts de la prison de La Vega : l'enquête**  
**doit être indépendante**

Index AI : AMR 27/001/02

de presse d'Amnesty International, à  
Londres, au +44 20 7413 5566 ou  
consulter le site web :  
<http://www.amnesty.org>

« La mort de 29 prisonniers dans l'incendie de la prison de La Inmaculada Concepción de La Vega doit faire l'objet d'une enquête indépendante », a déclaré aujourd'hui (mardi 24 septembre) Amnesty International atterrée par les faits survenus le vendredi 20 septembre dans cette prison dominicaine.

Selon les informations reçues, un groupe de détenus auraient incendié des matelas et des effets personnels pour empêcher les autorités du centre pénitentiaire de procéder à une inspection pour récupérer les armes et les autres biens interdits. Des proches des prisonniers ont déclaré que les surveillants n'avaient pas ouvert à temps les cellules par peur d'être agressés et que cette attente avait contribué aux décès qui se seraient produits par asphyxie.

« Ce n'est pas la première fois que de tels faits se produisent en République dominicaine », a souligné avec inquiétude Amnesty International en rappelant qu'en juin 2000 un incendie dans la prison de La Victoria avait tué au moins 13 prisonniers, en raison semble-t-il du surnombre de détenus dans cet établissement.

Le directeur de l'administration pénitentiaire, Miguel Mateo, a annoncé le 21 septembre la création d'une commission pour enquêter sur les faits survenus à La Vega. Cette commission serait composée de deux généraux de l'armée, d'un adjoint du Procureur général, et du procureur de la Cour d'appel de La Vega.

« Les autorités devraient profiter de cette occasion pour examiner avec lucidité la situation carcérale en République dominicaine et prendre des mesures pour empêcher que de tels événements ne se reproduisent », a déclaré Amnesty International.

Il est essentiel que l'enquête soit menée en toute indépendance, impartialité et transparence par des membres de la justice ordinaire – comme ce devrait être le cas pour toute enquête sur des violations des droits humains – et que les autorités dominicaines apportent à la justice civile le soutien dont elle aura besoin ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service**